

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15  
 - présents : 14

**Date de convocation :**

09/04/2015

**Date d'affichage :**

23/04/2015

L'an deux mil quinze et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

**Présents :** MM. VALLEY – DUVERNOY - Mme GENTER – MM. LEBOURG – BONNET – Mme ZISKA - DEPOIRE – Mme NGUYEN VAN TUE – MM. THIEBAUD - PRADA PRADA – HENRY.

**Absents excusés :** MM. PERRIN Claude et GASIOR Xavier – Mmes HASENFRATZ Anne-Lise et DEL TORCHIO Anny

M. GASIOR Xavier a donné procuration à M. LEBOURG Roland

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

**1 – Comptes administratifs 2014 des différents budgets**

En Euros	Fonctionnement		Investissement		Total général	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>COMMUNE</b>	387 866,70	426 339,10	853 974,88	990 496,05	1691 060,58	1 436 835,15
Restes à réaliser			188 633,00	20 000,00		
Report 2013			260 586,00			
<b>Résultat commune</b>		<b>38 472,40</b>	<b>- 292 697,83</b>		<b>- 254 225,43</b>	
<b>FORÊTS</b>	55 981,17	40 239,00	14 597,75	6 339,35	76 918,27	82 018,39
Restes à réaliser						
Report 2013		35 440,04	- 6 339,35			
<b>Résultat forêts</b>		<b>19 697,87</b>	<b>- 14 597,75</b>			<b>5 100,123</b>
<b>EAU/ASSAINISSEMENT</b>	66 032,71	78 662,57	11 857,95	27 680,28	77 890,66	190 530,84
Restes à réaliser						
Report 2013		560,46		83 627,53		
<b>Résultat eau / assainissement</b>		<b>13 190,32</b>		<b>99 449,86</b>		<b>112 640,18</b>
<b>CHAUFFERIE</b>	43 007,93	43 890,11	90 931,84	12 132,53	153 947,90	89 455,99
Restes à réaliser			20 000,00	33 000,00		
Report 2013		433,35	- 3 008,13			
<b>Résultat chaufferie</b>		<b>1 315,53</b>	<b>- 68 807,44</b>		<b>- 67 491,91</b>	
<b>LOTISSEMENT</b>	98 119,15	140 000,00	40 000,00	58 119,15	156 238,20	291 928,94
Report 2013		93 809,79	- 18 119,15			
<b>Résultat lotissement</b>		<b>135 690,79</b>	<b>0</b>			<b>135 690,74</b>

**2 – Approbation des comptes de gestion 2014 dressés par M. THIEBAUD, receveur (commune, chaufferie, forêts, eau/assainissement et lotissement)**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **3 – Vote des taux d'imposition 2015**

Le conseil municipal statuant sur les taux à fixer pour 2015, concernant les trois taxes directes locales relevant de sa compétence, après en avoir délibéré, et afin d'établir le budget primitif 2015, décide à l'unanimité, de fixer ces taux à savoir :

Taxe d'habitation   taux 4,61 % Base : 641 100 € = 29 555 €

Taxe foncier bâti   taux 7,63 % Base : 441 500 € = 33 686 €

Taxe foncier non bâti taux 33,10 % Base : 14 900 € = 4 932 €

Ce qui donne un produit attendu de : 68 173 €.

### **4 - Programme travaux en forêts 2015**

Après avoir entendu le Maire et après délibération, le conseil municipal accepte les travaux d'investissement pour un montant de 9 225,69 € HT et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à l'ONF pour les travaux d'entretien des routes forestières et tous les documents se rapportant à l'objet.

### **5 – Les différents budgets primitifs 2015 de la commune**

(feuille en annexe)

### **6 - Règlement de location de la salle polyvalente**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le règlement de location de la salle de "La Grande Fontaine".

### **7 - Règlement d'utilisation des nouveaux vestiaires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le règlement intérieur des nouveaux vestiaires attenants à la salle de "La Grande Fontaine"

### **8 - Tarifs eau assainissement 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité décide de voter les tarifs suivants :

- **Eau HT**

–	taxe fixe :	38,00 €
–	consommation de 0 à 60 m3 :	0,72 €
–	consommation de 61 à 120 m3 :	0,66 €
–	consommation de 121m3 et plus :	0,55 €

- **Assainissement HT**

–	taxe fixe :	38,00 €
–	traitement au m3 :	0,69 €
–	traitement au forfait pour cas particuliers, soit 75 m3 par personne à facturer.	

- **Cas particuliers**

En cas de départ de la commune ou d'arrivée en cours d'année, les taxes fixes seront facturées au mois (1/12 du prix annuel par mois), qu'il incombe au contribuable de signaler son départ à la mairie afin que le relevé de sa consommation et le solde de son compte soit fait. Dans l'absence de cette démarche, tous les mois seront dus.

## 9 – Tarifs location de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents les tarifs proposés en commission :

### Salle Communale de la GRANDE FONTAINE

Location les week-ends du vendredi dans la matinée au lundi après midi	Loueurs extérieurs à CHAMPEY	Loueurs résidents à CHAMPEY
<b>Tarif réduit pour une manifestation par année clubs et associations de Champey</b>		
P.S. sans cuisine <i>pour expositions</i>		70 €
G.S. sans cuisine <i>pour expositions</i>		100 €
G.S. et P.S. sans cuisine <i>spectacles, jeux, expo.</i>		150 €
G.S. et P.S. avec cuisine <i>repas, spectacles, jeux, expo.</i>		250 €
<b>Tarifs pour les particuliers et clubs et associations pour les manifestations supplémentaires</b>		
G.S., P.S. et cuisine repas	500 €	400 €
G.S. et cuisine repas	400 €	300 €
<b>Location le jour de l' événement en fonction des disponibilités</b>		
Enterrement G.S. avec cuisine		100 €
Enterrement P.S. sans la cuisine		70 €